

Conseil municipal Floirac du 12 décembre 2016

– Examen de la gestion – Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Intervention Philippe Verbois - **Faisons mieux ensemble**

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus,
Je voudrais tout d'abord saluer votre initiative d'avoir invité 15 enfants floiracais au conseil municipal pour leur permettre de découvrir les institutions.

J'espère qu'ils ne vont pas trouver le temps trop long, les sujets indigestes ; parce que les élus et les politiciens lorsqu'ils parlent entre eux, personne n'y comprend rien et c'est bien un drame.
Excellente initiative donc pour intéresser les jeunes et les moins jeunes à la citoyenneté.

C'est l'occasion pour moi de faire un peu de pédagogie à l'occasion de cette première délibération sur le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Qu'est-ce que la Chambre régionale des comptes ?

C'est une institution qui juge les comptes publics et qui évalue la mise en œuvre des politiques publiques ; et en particulier des communes.

Vous avez de la chance d'être avec nous ce soir puisque des rapports de la chambre régionale des comptes sont rares, le dernier examen remonte à 7 ans.

Leurs débats en Conseil Municipal sont des moments importants pour les élus de l'opposition que nous sommes, issus du Centre et de la Droite, rassemblés derrière le maire de Bordeaux Alain Juppé: c'est l'occasion de rendre public le jugement de cette prestigieuse institution qui a à sa disposition de nombreux documents auxquels nous n'avons pas accès.

C'est aussi un moment difficile pour la majorité qui considère que le seul bon jugement qui vaille, c'est le sien.

En général, ces rapports sont très vite enterrés mais le législateur prévoit que dans un délai d'un an, c'est-à-dire d'ici le 12 décembre 2017, M le maire nous fera un retour sur les actions entreprises.

Alors le bilan quel est-il ?

A la lecture de ce rapport, nous pouvons en déduire que nous avons à la tête de la commune un maire et des élus qui sont de piètres gestionnaires et qui considèrent que la démocratie, c'est bon pour les autres. La liste des erreurs de gestion est longue, mais la Chambre Régionale des comptes nous en donne quelques exemples. Vous le savez, l'argent public est rare ; on ne peut pas sans cesse augmenter les impôts des floiracais. Aussi, la commune doit faire des économies.

Par exemple dans l'ensemble de la fonction publique la durée du travail est fixée à 1607 heures par an : à Floirac, les agents employés par la commune ne travaillent que 1519 heures, et la Cour précise que le volume théorique d'heures de travail « perdues » peut être estimé, pour l'année 2013, à près de 16 agents. Est-ce que vous vous rendez compte de ce que l'on pourrait faire en employant 16 agents à l'année ? Et dire qu'un candidat à la présidentielle veut faire travailler les agents communaux 39 heures...

Autre exemple, l'absentéisme des agents floiracais est important, et ce qui est le plus étonnant c'est que ce taux d'absentéisme est différent suivant si vous êtes titulaire ou non titulaire.

Plus de 30 jours d'absence maladie pour un titulaire, c'est-à-dire pour celui qui a un emploi garanti à vie, et moins de 10 jours pour un non titulaire, celui qui est encore dans la précarité.

C'est à croire que lorsque qu'il y a une épidémie de grippe, le virus est plus virulent suivant le statut du fonctionnaire. Il faudrait en parler à l'académie de médecine

Mais M le maire a répondu à la Cour avec une certaine lucidité lorsqu'il a expliqué que si, en 2013, on avait assisté à une forte baisse du nombre de jours d'arrêt pour maladie, c'était dû à la mise en place du jour de carence dans la fonction publique. Si les antibiotiques n'ont aucun effet sur l'absentéisme à Floirac, faire payer le premier jour d'absence pour maladie et bien ça marche ...

Autre exemple, le parc automobile de la ville de Floirac comporte un total de 64 véhicules, soit un véhicule pour 4,4 agents.

Donc, si le nombre d'heures de travail est insuffisant et si beaucoup d'agents sont souvent malades, il reste encore pas mal de véhicules pour rouler.

Si la gestion reste à désirer, nous avons aussi à la tête de la commune un maire et des élus qui considère que la démocratie, c'est bon pour les autres

Par exemple le débat d'orientation budgétaire.

C'est un débat qui a lieu chaque année avant le vote du budget et qui permet d'échanger entre les groupes de ce conseil.

Ce n'est pas avec un certain plaisir que j'ai repris mes déclarations du 3 avril 2008 où je notais déjà que les documents communiqués étaient succincts, où je demandais que nous soit préparé un rapport sur l'évolution des comptes de la commune, une prospective financière. En clair ce que demande la Cour aujourd'hui.

Si on rajoute ,le contrôle de gestion que je demande depuis près de 9 ans, que la majorité décide de mettre, avec un agent qu'on envoie en formation neuf semaines pour lui apprendre ce que c'est, que le projet de ville, s'il est engagé dans les services, n'est pas partagé avec les élus, que le financement des associations devait être modernisé, ... Tout cela illustre bien, mesdames et messieurs, comment l'opposition municipale est traitée depuis des années.

Je dis aux jeunes générations que pour faire de la politique, il faut être motivé, déterminé, ne rien céder et ne pas avoir peur de répéter inlassablement ce que l'on croit bon pour la population, ce que l'on croit bon pour la vie de la cité. Et je peux vous assurer que j'ai savouré avec un réel plaisir que j'ai pu lire dans ce rapport de la Cour des Comptes, et que je réclame depuis des années.

Alors, M le Maire, en vous remerciant chaleureusement pour avoir sensibilisé nos jeunes à la citoyenneté, et pour informer l'ensemble de nos concitoyens, je vous demande de rendre public sur le site de la commune, ce magistral rapport de la Chambre Régional des Comptes d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou Charentes.

Je vous remercie